



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

27 octobre 2023

Le vingt-sept octobre deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORNILLAULT Jacky, maire

Présents : CORNILLAULT Jacky, TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, SAURA Richard, LEPAGE Michel et ARNAULT Claude.

Absent :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 31 août 2023,
- ✓ Vote des tarifs communaux 2024,
- ✓ Centre de gestion : assurance statutaire
- ✓ Approbation du rapport de la CLECT 2023
- ✓ Demande de subventions communales
 - Subvention projets éducatifs Collège Ile Bouchard (sorties scolaires, voyages scolaires)
 - Subvention Sapeurs Lipopette Pompiers de Tours

Questions diverses :

- Compte-rendu des réunions
- Projet travaux FDSR 2024
- Réintégration de la commune au service instructeur de la CCTVV
- Cérémonie du 11 novembre
- Installation des décorations de Noël

Approbation du procès-verbal du 31 août 2023

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 31 août 2023.

Anne-Sophie LEVILAIN précise que l'installation des chaises est effectuée à la salle des fêtes.

Après rectification et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 31 août 2023.



Objet : **VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2024 (Délibération n°2023-10-001)**

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux qui seront applicables dès le 1^{er} janvier.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

<u>SALLE POLYVALENTE</u>	Du 15 octobre au 15 avril		Du 16 avril au 14 octobre	
	1 journée	2 journées	1 journée	2 journées
Tarif commune	140 €	220 €	110 €	170 €
Tarif hors commune	200 €	260 €	170 €	210 €
Association de la commune	75 €	110 €	50 €	70 €
Association hors commune	100 €	130 €	75 €	90 €
Vin d'honneur	30 €			
Réunion pour les associations	Gratuité			
Location cuisine pour les associations	30 €			
Journée supplémentaire	50€			
Caution	500€ + 100€ pour le ménage			

Vaisselle cassées, ébréchées ou perdues :

Verre, tasse : 2 euros

Saladier, pichet : 3 euros

Assiette : 5 euros

Couvert : 1 euro

Location des tables et bancs

- ✓ Une table et 2 bancs : 5 euros par jour + caution de 100 euros

Location des barnums :

- ✓ Accord pour les louer aux habitants de Tavant et aux associations de la commune :
 - 10 euros pour une journée et 15 euros pour 2 jours
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 euros par barnum
- ✓ Tarif extérieur lors des fêtes communales et autres demandeurs
 - 15 euros par jour
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 euros par barnum



Tarifs des emplacements lors des marchés gourmands

Emplacement : 10 euros

Electricité : 15 euros en branchement 220 V

45 euros en branchement 380 V

Tarifs des emplacements brocante

Emplacement particulier : 2€ le mètre (5 mètres minimum)

Emplacement professionnel : 4€ le mètre (5 mètres minimum)

Electricité : 15 euros en branchement 220 V

45 euros en branchement 380 V

Entrée de la crypte :

- ✓ Gratuite pour les habitants de Tavant
- ✓ Adulte : 5 euros
- ✓ Groupe à partir de 10 personnes : 4 euros
- ✓ Enfant (de 11 à 14 ans) : 2 euros
- ✓ Enfant de moins de 11 ans : gratuité
- ✓ Tarif groupe scolaire :
 - Primaire : 10 euros
 - Collège et plus : 20 euros

CIMETIERE

	15 ans	30 ans
Case columbarium	150 €	300 €
Concession cimetière	150 €	300 €

BUVETTE :

Brocante :

PRODUITS	TARIF
Eau 50 cl	0,50 €
Eau plate et pétillante	
Chocolat chaud	1€
Café	
Eau 1,5 litres	
Verre de vin	
Viennoiserie, baguette	
Verre de Tavant / consigne (1€)	
Bière	1,50 €
Coca-cola	
Oasis	
Orangina	
Ice-tea	
Bière pression	2€
Bouteille de rouge ou rosé	5 €
Bouteille de pétillant	8 €



Marchés gourmands

PRODUITS	TARIF
Eau 50 cl	0,50 €
Café Eau 1,5 litres Verre de Tavant / consigne (1€) Coca-cola Oasis Orangina Ice-tea	1€
Bière pression	2€
Pichet de bière / consigne (2 €)	8€

PRODUITS DIVERS

Verres de Tavant

✓ 18 euros les 6 verres

Cartes postales

✓ 4 euros les 6 cartes postales

Médaille de Tavant : 2 euros

DVD : 8 euros

Livre : 7,50 euros

Gobelet : 1 euro

Objet : **CENTRE DE GESTION : ASSURANCE STATUTAIRE (Délibération n°2023-10-002)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;



Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} :

La Mairie de Tavant charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La Mairie de Tavant précise que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 3 :

La Mairie de Tavant s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.



Objet : **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2023 (Délibération n°2023-10-003)**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts modifiés de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne ont été arrêtés par Monsieur le Préfet le 16 juin 2023.

Le 2 octobre dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder aux évaluations des rétrocessions de charges suivantes aux communes :

- Rétrocession de la compétence « création, gestion des logements d'urgence »
- Suppression de la « bibliothèque de L'Île Bouchard » de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire, et donc rétrocession de charges à la commune de l'Île Bouchard
- Rétrocession de la compétence « interventions musicales en milieu scolaire », avec rétrocessions de charges aux communes concernées

Les membres de la CLECT ont approuvé à l'unanimité des présents le rapport.

Vu l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Vu les conclusions de la CLECT réunie le 2 octobre 2023 et qui a rendu un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents, tant sur la méthode de calculs que sur les montants de rétrocessions de charges aux communes liées aux modifications des statuts communautaires,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dans un délai maximum de 3 mois à date d'envoi du rapport de la CLECT aux communes membres.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 2 octobre 2023 tel qu'il a été adopté par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 octobre 2023 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Objet : **DEMANDE DE SUBVENTIONS COMMUNALES (Délibération n°2023-10-004)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues à ce jour :

- APE Les Branchés Duchesne (collège Ile Bouchard)
- SAPEURS LIPOPETTE POMPIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- o 100 euros pour l'APE Les Branchés Duchesne du collège de l'île d (1 abstention, 7 pour)
- o 200 euros à l'association SAPEURS LIPOPETTE POMPIERS

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

✓ **Compte-rendu des réunions :**

- o Conseil Communautaire par Jacky CORNILLAULT
 - Rétrocession de la bibliothèque de l'île Bouchard aux communes de la CCTVV ce qui représente un coût total de 247,43€/an pour la commune de Tavant.
 - Transfert de charges : subvention départementale concernant le dispositif E-boo (par Kevin CLAVEAU)
Il s'agit d'un boîtier connecté baptisé E-boo permettant à un hélicoptère des services d'urgence de se poser rapidement dans les communes de Ste Maure-de-Touraine, l'île Bouchard, Richelieu et Port sur Vienne.

✓ **Informations diverses :**

- o PLUI par Anne-Sophie LEVILAIN : présentation du rapport (157 modifications sur 19 communes) pour un coût de 80 000€. Réunion semaine 44.
- o SATESE par Yves TRAVAILLARD
 - Point sur la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et RESEAU non collectif
- o FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : baisse des dotations (9%) qui induit également une baisse du nombre de projets engagés.



✓ **Projet travaux Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2024**

- Devis Eglise (éclairage Crypte) et Salle des fêtes (remplacement des ampoules halogènes par des ampoules Led)
- Devis enrobés
- Devis casiers à couverts et à verres (par Anne-Sophie LEVILAIN) soit un montant total de 334,08€ TTC
- Devis défibrillateurs (par Kévin CLAVEAU)

Il est proposé au Conseil municipal de réfléchir aux projets pour l'année 2024 afin de pouvoir déposer une demande de subvention dans le cadre du FDSR.

Monsieur le Maire indique que des devis vont être demandés pour la prochaine réunion et pouvoir ainsi choisir les investissements pour le prochain budget.

✓ **Réintégration de la commune au service instructeur de la CCTVV**

Suite au courrier adressé par la commune sollicitant sa réintégration au service instructeur de la CCTVV, Mylène CHAUVEAU a répondu par courriel le 18 octobre dernier et a interrogé la commune sur les points suivants :

1. Les type d'actes d'urbanisme dont l'instruction serait confiée à la CCTVV
2. La date d'expiration du contrat de maintenance du logiciel Next'Ads

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, propose de confier l'intégralité des actes d'urbanisme à la CCTVV moyennant une contrepartie financière d'un montant de 500€ à verser à la Communauté de communes.

Il conviendra de conventionner avec la Communauté de communes pour acter la réintégration de la commune au service instructeur de la CCTVV.

La date d'expiration du contrat de maintenance est le 24/08/2024.

Anne-Sophie LEVILAIN souhaite connaître les modalités de transmission des dossiers d'urbanisme auprès de la CCTVV dès lors que la commune aura résilié le contrat de maintenance du logiciel Next'Ads. La question sera posée à Mylène CHAUVEAU.

- ✓ **Cérémonie du 11 novembre** : rendez-vous à 11 heures à la mairie, 11h15 départ vers le monument aux Morts, 11h30 discours suivi du vin d'honneur à la mairie. Porte-drapeau : Michel LEPAGE.
- ✓ **Installation des décorations de Noël** : samedi 2 décembre 2023 à 9h30
- ✓ **Les « 30 ans de la brocante » et les « 25 ans des Marchés gourmands »**
Dans le cadre des « 30 ans de la brocante » et des « 25 ans des Marchés gourmands », Anne-Sophie LEVILAIN suggère la vente de goodies (objets promotionnels).
- ✓ **Label Villes et Villages Fleuris** : la commune a reçu 3 pétales.



- ✓ **Devis création site internet** : la commune a reçu un devis de l'entreprise « Visuellement » pour la refonte du site internet de la mairie.
Le montant du devis s'établit à 1 641,60 € TTC comprenant la maintenance et renouvellement de l'hébergement, du domaine et de la boîte e-mail (si existant), un pack administration et un pack agenda (gestion d'un planning en ligne) ainsi qu'un temps de formation (1 heure).
Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, propose de retenir le devis susvisé.

- ✓ **Congrès des maires** : mercredi 29 novembre 2023 (8-17h)

- ✓ **Journées du patrimoine (23 et 24/09/2023)** :
Claude ARNAULT indique que 46 personnes (dont 3 couples Hollandais) sont venues visiter la crypte. Ces visites ont donné lieu à des échanges fructueux et riches.
Toutefois, Claude ARNAULT déplore le défaut d'informations de la part du Conseil départemental.

